

# PROCES VERBAL

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 NOVEMBRE 2014

Présents : MM. Francis MORICHEAU, Jean-Yves COMBY, Claude MERCIER, Joël VUAILLAT, Michelle PLOCKI, Benjamin SEVESSAND, Régine PONCET, Dominique GRENARD, Marie-Anne LE METAYER, Michèle GRENARD.

Membres en fonction : 10

Présents : 10

Secrétaire de séance : Régine PONCET

Monsieur le maire demande le rajout de 3 points à l'ordre du jour

- Subvention « Contrat de Soutien aux Communes Jurassiennes » (CSCJ)
- Rachat parcelle à MM. Mellina
- Dossier TAFTA

1°/ Approbation du Procès Verbal du 23 octobre 2014 :

Approuvé à l'unanimité

2°/ Terrain à l'Embossieux :

Lecture est faite d'un courrier de Mr et Mme VUILLET qui demandent à acheter du terrain appartenant à la commune, attenant à leur propriété. Cette parcelle communale est classée en zone Nep. MrMme Vuillet seront convoqués en mairie pour apporter des précisions : superficie souhaitée, conditions financières, ... Des membres du conseil iront sur place pour voir le terrain.

3°/ Baux à ferme :

Actualisation des nouvelles parcelles ; l'objectif est de réviser les tarifs de base à l'occasion du changement des baux « Lanoue/Pelaz »

Actuellement, cette location est calculée sur la base de 8,20 €/ha/an.

La chambre d'agriculture peut nous mettre à disposition une vue aérienne pour visualiser l'évolution des bois, pré bois, terrains, surfaces rocheuses, ...

Les tarifs appliqués datent de 2004 et il conviendrait de revoir cette tarification pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015, au renouvellement des baux. Une étude sera faite sur la qualification des parcelles. En conclusion, le conseil s'engage à réviser les nouvelles valeurs, mettre en œuvre les barèmes pour les nouveaux baux.

La commission « Agriculture/forêt » se réunira le 08 décembre à 11H00 en mairie, pour définir les nouveaux taux.

4°/ Remplacement porte garage de l'épicerie :

Deux devis sont déjà présentés. D'autres devis sont attendus. La commission « technique » se charge de ce dossier.

5°/ Embauche perchman :

Suite à appel de candidature par voie d'affichage, deux candidats ont postulé. Ayant déjà assuré cet emploi la saison dernière, Benjamin SEVESSAND est reconduit dans cet emploi.

Le maire est autorisé par délibération (B.Sevessand ne prend pas part au vote) à établir un contrat à durée déterminée du 15 décembre 2014 au 31 mars 2015, dates modifiables selon les conditions d'enneigement.

Il est décidé de lui verser une indemnité d'astreinte pour les jours non travaillés en cas de manque de neige et donc de non fonctionnement du téléski, soit 38,90 € /journée et 272,30 € pour une semaine complète. Il est décidé de lui verser une indemnité d'astreinte de week-end pendant les vacances scolaires de Noël et d'hiver, soit 111,46 €/WE.  
(augmentation de 2% est appliquée par rapport à celles de la saison 13/14)

**6°/ Astreintes diverses :**

*Employé communal* : Il est décidé de mettre en place des astreintes pour le personnel assurant le déneigement, du lundi 00h00 au dimanche 24h00, applicables du lundi 01 décembre 2014 au dimanche 29 mars 2015. Une augmentation de 2% par rapport à l'hiver 2013/2014 est acceptée à l'unanimité. Le montant de cette astreinte est donc fixé à 272,00 €. *La scie coupe et dérivés* : l'entreprise La Scie Coupe et Dérivée est retenue pour assurer le déneigement "manuel" sur le village, à savoir l'accès aux lieux publics, aux moloks, ... Le prix horaire de cette intervention est fixé à 23,00 € HT soit 27,60 € TTC/heure. Une convention sera établie.

**7°/ Participation financière aux voyages scolaires – année 2014/2015 :**

Suite à la lecture des courriers des directeurs des écoles de La Pesse et Les Bouchoux, sollicitant une aide financière pour les voyages scolaires, une délibération est prise (Claude Mercier ne prend pas part au vote étant directement impliqué) pour accepter, à titre exceptionnel, une aide de 20% du montant de ces trois voyages soit la somme de 2 497,00 €, somme qui sera inscrite au BP 2015.

**8°/ Dons aux associations :**

La commune est très régulièrement sollicitée par des associations (APEI, AFM, Téléthon, ....) Après débat, le conseil décide de ne faire aucun don, cette année, en dehors des associations locales.

**9°/ Politique de soutien aux associations locales :**

Après débat, il est décidé d'attribuer une aide financière à une association « fédératrice » qui sera l'Union Sportive. Aujourd'hui, cette association met son matériel à disposition, et gratuitement, à toutes les associations de la commune.

Dans le futur, la commune se propose de financer les associations locales à hauteur de 2000 € par an. Pour l'US un versement annuel de 1000 € est envisagé. Cette proposition fera l'objet d'une convention entre la mairie et l'US, qui pourra ainsi investir dans du matériel neuf. Un point d'étape sera réalisé à mi-mandat. Le solde de 1000 € sera ventilé auprès des autres associations qui en feront la demande. Un courrier sera envoyé aux associations pour leur expliquer ce fonctionnement ; la salle communale restera gratuite 3 fois par an pour chaque association locale.

**10°/ Local vitrine expositions artisans :**

Ce local, situé entre la boulangerie et l'épicerie est actuellement loué à trois artisans locaux, au prix de 15 €/mois. Ces locataires souhaitent un agrandissement du local d'environ 2,60 m<sup>2</sup>. Un avant projet a été présenté.

Des devis vont être demandés pour ces éventuels et futurs travaux d'agrandissement.

Benjamin Sevessand se charge de ce dossier.

Le bail est renouvelé pour un an aux conditions actuelles, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

**11°/ Budget – Décision Modificative n° 03/2014 :**

Suite à une régularisation d'écritures demandée par la Trésorerie de StClaude, il apparaît un dépassement de crédits à l'article 1641 (budget général – section d'Investissement). Afin de permettre le paiement des derniers emprunts, le conseil municipal vote la DM suivante :

Article 1641 « emprunts en euros » + 350,00 €  
Article 165 « dépôts et cautionnements » - 350,00 €

#### **12°/ Admissions en non-valeurs :**

La Trésorerie de StClaude a fait parvenir un listing de personnes auprès desquelles il a été impossible de procéder au recouvrement de sommes dues. Le conseil, par délibération, accepte l'admission en non valeur des sommes suivantes :

- Budget annexe "assainissement" : 107,83 €  
107,83 € auprès de Mr Patrick MENG (redevance à l'assainissement 2012)
- Budget général : 13 574,78 €  
325,00 € auprès de Mr Olivier DEFFONTAINE (participation déneigement 2012/2013)  
1 033,26 € auprès de Mr Fabrice MICHEL (loyers et charges studio communal 2012/2103)  
12 216,52 € auprès de Mr Amar HANAIZI (loyers et provisions sur charges Relais des Skieurs 2012/2013)

#### **13°/ ERDF enfouissement réseaux :**

Le conseil municipal donne l'autorisation pour la pose d'un transformateur entre Le Nerbier et Le Creuseyet, sur une parcelle communale, en vue de l'enfouissement de la ligne moyenne tension.

#### **14°/ aide du Conseil Général – CSCJ :**

Une demande de subvention, dans le cadre du Contrat de Solidarité auprès des Communes du Jura (CSCJ) sera faite pour la réfection de la Voie Communale n° 10 dite « des Pas Rouges ». Le devis pour un montant de 15 756 € HT est accepté. D'autres devis ont été présentés pour divers travaux de voirie, pour la somme de 36 229 € HT. Ils seront étudiés lors de la préparation du budget 2015.

#### **15°/ Rachat parcelle Mellina :**

La société ANTIPODE ne s'installant plus à Chaudezembre, une délibération est prise, à l'unanimité, pour le rachat de la parcelle A n° 1366 d'une superficie de 24a 56ca, au lieudit « Sur les Pièces » pour la somme de 5 026,76 € (environ 2,05 €/m²).

#### **16°/ collectif TAFTA : Motion contre les Grands Marchés Transatlantiques**

Lecture est faite d'un courrier du collectif TAFTA qui sollicite les collectivités pour la signature d'une motion contre les Grands Marchés Transatlantiques.

Délibération prise, à l'unanimité, pour autoriser le maire à signer cette motion.

Questions diverses :

↳ Bâtiment Centre Technique Communal (CTM)

Un premier devis de 566 200 € HT a été fait. Un nouvel APS (n° 3) sera présenté en janvier 2015.

↳ AOC pour « bois du Jura »

Lecture est donnée d'un document pour le soutien du label « bois du Jura » en AOC. Une adhésion de 25 € est demandée et prise en charge par la commune. Accord à l'unanimité.

↳ Route des Ecollets

Le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat des Ecollets est fait par le délégué communal, Dominique Grenard. La réfection de cette voie est envisagée pour 2015.

↳ Juraquette 2015

Suite à un courrier de la Présidente du Comité des Fêtes des Bouchoux, sollicitant le passage de la Juraquette sur le territoire communal, le maire a donné son accord.

↳ Centenaire de Mme Andréa BLANC

La cérémonie aura lieu au cours du WE des 23 et 24 janvier 2015. Claude Mercier réglera les détails de cette remise de médaille. (fleurs, vin d'honneur)

↳ Passeland

Cette troupe théâtrale demande à faire un spectacle gratuit le vendredi 24 juillet 2015. Cette troupe se compose de 30 à 40 personnes. Dans l'attente de plus de précisions, la salle du Relais des Skieurs sera mise à leur disposition.

↳ Concert de Noël

Il aura lieu le dimanche 21 décembre 2014 à l'église de La Pesse à 15h00. Le prix de l'entrée fixé à 10 €. 50 € seront donnés à l'association paroissiale pour les frais de chauffage. Le coût auprès de la SACEM est de 102,57 €. Le solde sera donné aux choristes.

Un goûter sera offert vers 16h30 aux choristes/musiciens à la salle communale.

↳ demande de pose d'un compteur de véhicules sur la route de la Borne au Lion.

Le lieu et la période restent à définir. Jean-Yves Comby s'occupe de ce dossier.

↳ Rallye « neige et glace »

Suite au désaccord des maires de Choux et de Les Bouchoux, le rallye ne passe plus sur nos routes communales.

↳ Labellisation « station verte »

544 communes sont répertoriées en France et 8 dans la région. La Pesse correspond aux critères pour être candidat à ce label. La commission « tourisme » instruit ce dossier.

↳ Syndicat des eaux

Joël Vuailat fait part des remarques faites suite au rapport sur l'eau 2013 : surveillance, curage, analyses. Ce rapport peut être consulté en mairie.

Séance levée à 23h50

Prochaine réunion programmée le mercredi 17 décembre 2014 – 19h00